

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir du captage de Vergne situé sur la commune de Verreries-de-Moussans, et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

Il sera procédé du mardi 16 mai à 08h00 au mardi 6 juin 2023 à 17h00, soit durant 22 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Verreries-de-Moussans à partir du captage de Vergne, implanté sur ladite commune et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Gérard MORENO.

Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 16 mai à 08h00 au mardi 6 juin 2023 à 17h00, le dossier d'enquête relatif au captage de Vergne, sera déposé et consultable à la mairie de Verreries-de-Moussans, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public :

- mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- mercredi de 08h00 à 12h00
- vendredi de 08h00 à 14h00

(la mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 19 mai 2023, le jeudi 25 mai 2023 et le vendredi 26 mai 2023).

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Verreries-de-Moussans,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur Captage de Vergne Mairie 27 route des Verrières 34220 Verreries-de-Moussans

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Verreries-de-Moussans, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- mardi 16 mai 2023 de 11h00 à 13h00,
- mardi 6 juin 2023 de 15h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.